

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 07 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le **VENDREDI 07 OCTOBRE 2016 à 18 h 30**, sous la présidence de **Madame Josette FARFAL, Maire**.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, DE GEITERE, et MESTUROUX
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, TAVET, LARTIGUE et TABARD

- Etaient absents excusés :

Madame Catherine LE NEINDRE, procuration donnée à Monsieur André VIDAL
Monsieur Christophe MARCON, procuration donnée à Madame Christiane DE GEITERE

- Date de la convocation : 28 septembre 2016

- Secrétaire de séance : Monsieur André VIDAL

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour dans la rubrique affaires financières à savoir : demande de subvention émanant de la ville de Tulle.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour

- ORDRE DU JOUR :

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 juillet 2016

2-AFFAIRES FINANCIERES

- Viabilisation chemin rural de Teillard : demande de subvention
- Demande de subvention sollicitée par le Sporting Club Gardillou
- Demande de subvention émanant de la ville de Tulle.

3-AFFAIRES GENERALES

- Soutien à la motion déposée par l'Association des Maires Ruraux

4-QUESTIONS DIVERSES

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 juillet 2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ VIABILISATION CHEMIN RUAL de TEILLARD : demande de subvention

Il est présenté à l'assemblée un projet de viabilisation du chemin rural de Teillard pour une estimation de 10 120.00 € HT soit 12 144.00 € TTC.

Une subvention à hauteur de 40 % soit 4 048.00 € peut être sollicitée auprès du conseil départemental au titre de la dotation sur la voirie rurale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention à hauteur de 4 048.00 €

➤ Demande de subvention sollicitée par le Sporting Club Gardillou :

Ce club nouvellement créé a sollicité une subvention pour la saison 2016/2017. Le Conseil Municipal, à UNE voix POUR et DIX voix CONTRE a émis un avis DEFAVORABLE.

➤ **Demande de subvention émanant de la ville de TULLE :**

Il est fait lecture d'un courrier émanant des psychologues scolaires des secteurs urbains et ruraux qui ont sollicité la ville de Tulle pour l'acquisition d'un matériel spécialisé pour réaliser des tests chiffré à 1 470.00 €. Ces évaluations sont nécessaires à l'exercice de leur mission pour mieux accompagner les enfants en difficulté.

La ville de Tulle propose de faire l'avance pour l'acquisition de ce matériel et de solliciter toutes les communes concernées pour une participation à hauteur de 50 euros par école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de participer à hauteur de 50.00 €.

3-AFFAIRES GENERALES

➤ **Soutien à la motion déposée par l'Association des Maires Ruraux :**

Chaque élu a été destinataire d'un exemplaire de cette motion qui porte sur le devenir des écoles rurales. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte cette motion

4-QUESTIONS DIVERSES

➤ **Travaux d'accessibilité de l'Eglise, du stade et des vestiaires :**

1-mise en accessibilité du stade et des vestiaires

Le bureau d'études ADC a présenté, le 16 septembre 2016, l'avant-projet sommaire. Le premier chiffrage des travaux a été évalué à 50 040.00 € HT. Les plans d'aménagement sont remis aux élus.

2-mise en accessibilité de l'église

Deux artisans ont présenté une offre pour la réalisation de la reprise de la porte afin de permettre l'accès à une personne à mobilité réduite. Des précisions leur seront demandées concernant le détail de la prestation.

➤ **Point sur les travaux :**

I)BUDGET COMMUNAL

- **Voiries Communautaires :** les trous ont été rebouchés le 13 septembre 2016 en collaboration avec la Commune de Ste Fortunade

● **Bâtiments**

Traitement anti mousse couverture Salle Polyvalente	850.00 € HT
Révision couverture église et Mairie	360.00 € HT
Réfection de la cage d'escalier de la Mairie	4 848.12 € HT
Changement d'un robinet à la cantine	91.17 € HT
Travaux divers d'électricité (Mairie, Salle Polyvalente) observations APAVE :	1 823.46 € HT

- **Réfection des façades de l'église :** Un maçon sera contacté dans le but de savoir s'il est possible de faire ressortir les joints des façades recouvertes de crépis gris.

II)SERVICE DE L'EAU

Modification d'un branchement	1 560.00 € HT
Nettoyage station d'épuration	276.00 € HT
Changement d'un vase d'expansion WC public	172.38 € HT

- **Diagnostic réseau d'alimentation en eau potable :** il est rappelé à l'assemblée que cette étude comporte trois phases :

- **phase n°1 :** état des lieux du patrimoine et cartographie
- **Phase n°2 :** sectorisation, campagne de mesures et détermination des caractéristiques hydraulique du réseau
- **Phase n°3 :** schéma directeur AEP

Dans le cadre de la phase n°1, le bureau d'études DEJANTE a récupéré tous les documents concernant le service de l'eau : plans, analyse eau, facturation...

Deux reconnaissances du réseau ont été effectuées le lundi 05 septembre et le mercredi 21 septembre 2016.

➤ **Eclairage public Stade municipal** : Le président du Football Club de Sainte-Fortunade/Lagarde Enval, avec lequel la Commune a passé une convention d'utilisation du stade, a proposé d'installer l'éclairage public sur cet équipement. La commune aura à sa charge les frais d'électricité (abonnement et consommation) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à cette proposition.

➤ **Mise en place des périmètres de protection autour des captages des Fraux n°2** : Monsieur et Madame F, agriculteur à Sainte-Fortunade (lieu-dit Clairfage) concernés par trois parcelles dans le cadre de la protection des captages n'ont pas accepté les indemnités proposées par la Commune soit **1 855.00 €**.

Ils ont saisi le tribunal administratif pour deux des trois parcelles, lequel, par jugement du 13 février 2015, leur a attribué une indemnité à hauteur de 1 865.40 € à laquelle il y avait lieu d'ajouter l'indemnisation de la troisième parcelle pour un total de **3 142.40 €**.

Monsieur et Madame F ont interjeté appel de ce jugement.

La Cour d'Appel, par jugement, en date du 15 septembre 2016, a condamné la Commune à verser les indemnités suivantes :

- **8 050.72 €** au titre des indemnités en qualité de propriétaire et/ou exploitant
- **1 800.00 €** au titre d'une indemnité de procédure.

Ce jugement est susceptible d'un pourvoi dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

➤ **TULLE AGGLO : composition du Conseil Communautaire** : Lors du conseil municipal du 13 juillet dernier, deux délibérations ont été prises. La première concernait le projet d'extension du périmètre et la deuxième portait sur la composition du futur conseil communautaire.

Le Conseil Municipal s'était positionné sur la composition du Conseil Communautaire sur la base d'un ACCORD LOCAL.

Le 05 octobre 2016, Monsieur le Préfet a transmis l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016 portant sur la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Tulle Agglo à effet au 1^{er} janvier 2017. La répartition des sièges de conseiller communautaire entre les communes membres est établie selon le droit commun.

➤ **Instruction actes d'urbanisme** : Pour les communes dotées d'une carte communale, la prise de compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme interviendra de plein droit à compter du 01 janvier 2017. En conséquence, la fin de mise à disposition des services de l'Etat interviendra à compter de cette date.

Il conviendra aux communes d'assurer l'instruction des actes d'urbanisme ou d'en charger les services d'un groupement de collectivités par l'intermédiaire d'une mutualisation.

➤ **Classe de mer** : L'école de Le Chastang a fait acte de candidature pour une classe de mer de cinq jours à La Martière.

➤ **Repas des aînés** : Il se déroulera le dimanche 06 novembre 2016.

➤ **Commission de l'information** : Cette commission se réunira le jeudi 20 octobre 2016 à 18 h 30

➤ **Comice 2017** : Madame Le Maire signale que la Commune de LE CHASTANG sera organisatrice du comice agricole cantonal en 2017.

Séance levée à 20 h 00



Le secrétaire

André VIDAL

